

RÈGLEMENT D'INSCRIPTION – CONCOURS DES STARTUPS GLOBAL INDUSTRIE

Article 1 – Eligibilité des candidats

Pour prétendre à l'AMI Global Industrie, les candidats doivent remplir obligatoirement les critères suivants :

- Être une entreprise enregistrée en France ou en Europe.
- Justifier d'un modèle innovant, technologique ou organisationnel et d'une stratégie de croissance rapide et scalable (description du projet à fournir dans le dossier de candidature).
- Présenter un business plan cohérent et un MVP ou prototype validé.
- S'engager à répondre à toutes obligations fiscales et sociales à jour au moment de l'examen du dossier.
- Disposer d'un statut juridique adapté : SAS, SARL, SA ou forme équivalente permettant la limitation de responsabilité et l'ouverture du capital à des investisseurs.
- Les startups lauréates de l'édition précédente du Concours des Startups ne pourront pas être retenues pour cette nouvelle édition, afin de permettre à de nouveaux projets de bénéficier du dispositif et de garantir le renouvellement de la promotion.

Article 2 – Dossier de candidature

Le dossier doit comprendre :

- Numéro SIRET/SIREN et justificatifs de statut juridique (optionnel).
- Coordonnées complètes et contacts du porteur de projet.
- Présentation synthétique du projet détaillant l'innovation, le marché cible et le potentiel de croissance.
- Business plan, prévisions financières, MVP ou prototype.
- Attestation sur l'honneur d'être à jour concernant les obligations fiscales et sociales.

Article 3 - Catégories du concours

Le concours comporte 5 catégories :

- **IA, data et logiciels industriels**
- **Automatisation, robotique et performance**
- **Industrie durable, énergie et environnement**
- **Deeptech et nouvelles solutions industrielles**
- **Industrie Duale**

Article 4 – Critères de sélection

Les startups seront sélectionnées en fonction des critères suivants :

1. Retombées économiques ou sociétales sur un territoire

Nous valorisons les projets porteurs d'un **impact positif mesurable** sur un territoire donné, que ce soit en France ou à l'international. Cela peut se traduire par :

- La **création d'emplois** locaux ou le développement de compétences nouvelles
- Le renforcement de **chaînes de valeur industrielles régionales ou nationales**
- L'implantation ou l'ancrage territorial d'activités industrielles stratégiques
- Une **réduction d'empreinte environnementale** à l'échelle locale ou sectorielle
- Des **effets d'entraînement** sur d'autres acteurs du territoire (sous-traitants, partenaires, écoles, etc.)

2. Potentiel de commercialisation et/ou de levée de fonds

Les solutions proposées doivent démontrer une **capacité claire à être mises sur le marché**, dans des délais raisonnables, et à générer de la valeur.

Les éléments attendus à ce titre peuvent inclure :

- Un **modèle économique validé ou en voie de structuration**
- Des **premiers clients, pilotes, ou partenaires industriels identifiés**
- Une capacité à adresser un **marché existant et structuré**, avec un besoin identifié
- Des **perspectives de développement international**
- Un **potentiel de levée de fonds** auprès d'acteurs publics ou privés, si le modèle le nécessite

3. Niveau d'innovation technologique ou d'usage

Les projets seront évalués selon leur **caractère innovant**, que ce soit en matière de technologie, d'usage ou de rupture de modèle.

Plusieurs dimensions peuvent être valorisées :

- Une **avancée technologique significative** (IA, automatisation, matériaux, IoT, etc.)
- Une **innovation d'usage** dans les modes de production, de maintenance ou de pilotage industriel
- Une **innovation incrémentale** à fort impact sur la performance ou l'ergonomie
- Une **capacité à combiner plusieurs briques technologiques** dans une solution cohérente
- Un alignement avec les **transitions en cours** : décarbonation, sobriété énergétique, digitalisation des process

Article 5 – Procédure de sélection

- Les dossiers sont examinés par un comité d'experts sur la base des critères ci-dessus.
- Le jury est composé de :
 - 1 membre de Global Industrie
 - 4 partenaires issus de l'écosystème des startups
- Le jury comporte un nombre impair de membres votants afin d'éviter toute situation d'égalité ; à défaut, la voix du représentant de Global Industrie est prépondérante.
- Les candidats présélectionnés pourront être convoqués pour une session de questions/réponses en visio-conférence
- La capacité à mobiliser des ressources, à ouvrir le capital et la flexibilité de l'organisation seront également évaluées.

Article 6 – Confidentialité et suivi

- Toutes les candidatures feront l'objet d'un traitement confidentiel, exclusivement destiné à l'analyse dans le cadre du processus de sélection. Afin de valoriser l'écosystème, les noms de toutes les startups participantes, qu'elles soient retenues ou non, pourront être communiqués publiquement à des fins de mise en avant.
- Les lauréats bénéficient d'un accompagnement spécifique et d'événements dédiés à l'innovation industrielle.
- Les lauréats se verront offrir un stand d'une taille de 3m² et d'une valeur de 2000 € HT lors de l'édition 2027 de Global Industrie